

Commune de Bulle

Séance du conseil municipal du 8 décembre 2017 sur convocation du 2 décembre 2017

10 membres du CM présents

Excusés : Dominique Perny

Secrétaire : Janick Millet

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 novembre 2017**

- **CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

La CLECT, convoquée le 7 novembre 2017, s'est réunie le 29 novembre 2017 à 17 h dans les locaux de la CFD.

1. **Le rôle de la CLECT**

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée par délibération du conseil communautaire.

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées à la Communauté de communes.

1^{ère} Délibération : Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que par courrier en date du 30 novembre 2017, Monsieur le président de la CLECT de la communauté de communes du plateau de Frasné et du val du Drugeon lui a transmis son rapport.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prennent acte du rapport de la CLECT.

2^{ème} délibération : Vu l'avis favorable de la CLECT en date du 29 novembre 2017 proposant, en méthode dérogatoire, de ne rien déduire des Attributions de Compensation (AC), Vu la délibération du 8 décembre 2017 du conseil municipal prenant acte de la transmission du rapport de la CLECT, Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent la méthode dérogatoire adoptée par la CLECT qui induit de ne rien soustraire des Attributions de Compensation (AC).

QUESTIONS DIVERSES

Amicale des Jeunes et salle socioculturelle

Il y a lieu de rembourser à l'Amicale des Jeunes les frais de peinture concernant la finition de la salle socioculturelle comme cela avait été convenu dès le début du projet d'extension. Une subvention d'un montant de **1 012,94 € TTC** est attribuée par Délibération à l'unanimité des membres présents. Par ailleurs une convention de mise à disposition de la salle sera signée avec le Président Renaud Lambert.

Prix de l'électricité de la salle Foblant

Le prix de l'électricité facturé aux utilisateurs de la salle Foblant à partir du 1^{er} janvier 2018 est fixé à :

Tarif heures pleines 0,2113 € TTC par KWh

Tarif heures creuses 0,1867 € TTC par KWh

Un vif remerciement de la part du Maire et du Conseil Municipal est adressé à **Isabelle Jeannin et Michel Gresset**, adjoints pour le travail fourni pour la gestion de la salle.

CEE (certificat d'économie d'énergie) possibles pour les travaux Syded

En lien avec la CFD et le Pays du Haut Doubs, il y a la possibilité de revendre les CEE à la société Sonergia notamment sur les travaux futurs d'amélioration de l'éclairage public prévus par le Syded.

CR de la réunion du Sevad du 7/12/2017

Un CE exceptionnel aura lieu le 14/12/2017 pour entériner la décision concernant les rythmes scolaires pour la rentrée 2018. D'autre part, le Sevad lance un appel à contribution anticipé aux communes pour équilibrer le budget 2017. Pour Bulle il sera de **5 494,50 €**.

Décision modificatives budgétaires

Afin d'intégrer les frais d'études au compte d'immobilisations corporelles pour qu'ils soient pris en compte pour le calcul du FCTVA l'an prochain, il y a lieu de prendre une DCM avec un titre au compte 2031 et un mandat au compte 2313 de **71 851,28 € TTC**.

Rappel de la date des vœux du Maire à la salle Foblant le Dimanche 7 janvier 2018 à 11 h.

La séance est levée à 21 h.

Le secrétaire